

Autorisation de reproduction et de représentation des photographies

Entre :

GWLADYS DANCE STUDIO
1245, avenue de la Plaine 06250 MOUGINS
RCS Cannes n° 533 356 309
Représentée par Mme Rémion Grémont
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 euros

Et :

Le Modèle ou son représentant légal,

.....

DROITS CONFÉRÉS :

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, le Modèle autorise le Bénéficiaire à fixer, reproduire, modifier et communiquer au public les photographies prises dans le cadre du présent contrat.

Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité par tous moyens techniques et sur tous supports (papier, tissu, plastique, verre, vidéo ...) connus et inconnus au jour de la signature du présent contrat, (notamment presse, livre, carte postale, exposition, publicité, projection publique, voie hertzienne ou satellite, concours, internet, réseaux informatiques ...) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, animation vidéo...).

Ces droits s'exercent dans le monde entier et dans tous les domaines (publicité, design, presse, packaging, expositions...)

sans limitation de durée *

pour une durée de _____ ans à partir de la date de signature du présent contrat *

(* cocher la case correspondante au choix de l'Adhérent, et éventuellement compléter la durée)

Au terme du présent contrat l'autorisation sera prolongée automatiquement pour des périodes de 3 ans par tacite reconduction.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par le Bénéficiaire ou être cédées à des tiers tenus de respecter ce présent contrat.

Le Bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

CONTREPARTIES :

Il est convenu que le Modèle ne demandera pas de contrepartie de quelque nature qu'elle soit au Bénéficiaire. Les droits visés au présent contrat, notamment les droits de reproduction et de représentation sont cédés à titre gratuit. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des dispositions du présent contrat, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français. Le Modèle garantit ne pas être lié à aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Mougins le,

Signature du modèle ou de son représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »